



dossier
lignes d'attac
#125

Covid-19 : le virus de la précarité

C'est le cruel compagnon de la crise sanitaire. Le choc social qui résulte des mesures de lutte contre l'épidémie de Covid-19 est intense. Travailleur-euses précaires, étudiant-es, sans-papiers... de nombreuses catégories de la population, déjà fragiles ou en difficulté, se sont retrouvées démunies. Les images de files interminables devant les banques alimentaires font régulièrement les unes. Dans une France qui a probablement dépassé la barre des 10 millions de pauvres sur l'année 2020, heureusement, la solidarité s'organise. Au sein de toutes les associations qui agissent sur le terrain, le constat est le même : le nombre de bénéficiaires a explosé au point que leur suivi est difficile de suivre le rythme. Et derrière la façade gouvernementale du « quoi qu'il en coûte », les immenses manquements de la réponse sociale condamnent des milliers d'invisibles à une situation aggravée. Pire encore, les réformes d'affaiblissement de l'assurance-chômage et des retraites restent d'actualité, malgré l'évidence. Face à cet acharnement antisocial, faisons-nous entendre !

AVIS

vous pouvez commander des exemplaires de ce dossier par lots de 25 exemplaires en envoyant un courriel à materiel-militant@attac.org (seuls les frais de port seront à votre charge)

Attac

association pour la taxation des transactions financières et pour l'action citoyenne
est un mouvement d'éducation populaire tourné vers l'action.
Attac se mobilise contre l'hégémonie de la finance et la marchandisation du monde, pour des alternatives sociales, écologiques et démocratiques

Attac France
21 ter rue Voltaire
75011 Paris
01 56 06 43 60
attacfr@attac.org

avril 2021

Covid-19 et « nouvelle question sociale »

Le premier confinement avait mis en lumière les conditions de travail des premier-es de cordée, en particulier les caissières de supermarchés, les infirmières ou les livreurs. Concernant ces derniers, ils opèrent au sein d'un capitalisme de plateforme qui s'est largement développé ces dernières années et a mis en place de nouvelles modalités de gestion de main d'œuvre et ainsi de nouvelles formes de précarité. Leur situation depuis les débuts de la crise du Covid, dans un contexte où la consommation en ligne a explosé, s'est dégradée (notamment parce qu'ils se retrouvent exposés à la pandémie) mais a aussi vu se développer des résistances. Chloé Lebas, dont la thèse porte sur les mobilisations collectives des livreurs à vélo en France et au Royaume-Uni analyse la crise du Covid du point de vue de ces travailleur-ses.

Des héro-ines précarisé-es

La pandémie a au moins eu un avantage : celui de visibiliser tou-tes les travailleur-ses essentiel-les qui ont été au cœur des discours politiques et médiatiques. Celles et ceux érigés en « héros du quotidien » restent, alors que confinements ou couvre-feux contraignent la majorité, les seul-es à continuer à se déplacer dans les rues après 18h. Les grands journaux se sont mis à s'intéresser aux livreurs, décrits comme les « nouveaux prolétaires », parce que les restrictions les rendaient si visibles qu'il n'était plus possible de détourner le regard (Le Breton, 2020). Les livreurs de plateforme sont aussi rentrés dans le quotidien de nombreux-ses Français-es qui auparavant n'avaient jamais commandé, mais n'ont plus eu le choix lorsqu'ils se sont retrouvé-es cas contact, malades, isolé-es ou face aux contraintes du couvre-feu. La lassitude due à la situation et la hausse des pratiques addictives a pu également pousser à trouver des petits plaisirs dans ces plats tout prêts livrés à domicile.

Ce que la pandémie a révélé, c'est d'abord l'insécurité de l'activité, puisque ces « salariés déguisés » ou « faux indépendants » (Abdelnour, Bernard, 2018) ne bénéficient d'aucune protection : ni sociale, ni matérielle (masques, gel) et prennent eux-mêmes en charge les risques du travail (accident, maladie) accentués par la pandémie. Le contournement de la responsabilité d'employeur de la part des plateformes est d'autant plus flagrant que la responsabilité pesant sur les livreurs est forte. En effet, en allant de foyer en foyer, à des cadences soutenues ne leur permettant pas de respecter strictement les gestes barrières qui de toute façon ne suffiraient pas à assurer une « livraison sans contact », les livreurs prennent le risque de propager l'épidémie. L'absence de chômage partiel pour ces travailleurs a également poussé une partie à continuer à travailler malgré les risques, puisque les



© CLAP

conditions d'accès au fonds de solidarité mis en place pour les indépendants étaient trop restrictives. A cela s'ajoute la problématique classique du non-recours au droit des plus précaires (Trémeau, 2017) qui ne savent pas à quelles aides ils peuvent prétendre ou l'impossibilité pour eux de se tourner vers des dispositifs légaux en tant que travailleurs illégaux (étrangers extra-européens louant des comptes).

Quand la pandémie profite aux plateformes

Si la pandémie a permis de mettre en lumière l'existence de ces travailleurs ubérisés, elle ne les a pas pour autant créés. La première plateforme de livraison en France, Take Eat Easy, s'est implantée en 2016, suivie de près par Deliveroo puis Uber Eats, puis par de nombreuses autres plateformes nationales ou locales (Stuart, Frichti, Glovo, etc.). A l'origine jobs étudiants permettant de se faire de l'argent facile en surfant sur une vague « start-up nation », l'activité n'a fait que se dégrader au fil des baisses de rémunération, de surveillance accrue, pour n'être aujourd'hui que la vitrine de l'inquiétant phénomène d'ubérisation, exploitant des sans-papiers et migrants. Le nombre de livreurs a effectivement augmenté ; Deliveroo en a par exemple recruté plus de 3 000 entre mai et juin 2020. De son côté, Uber Eats annonce que le nombre de restaurants inscrits sur la plateforme a doublé en 2020. Cependant, cela se double également d'une indisponibilité de la part de nombreux restaurants partenaires qui ont totalement cessé leur activité, ne pouvant maintenir une activité partielle uniquement basée sur la livraison. Il est difficile de connaître les chiffres de l'augmentation des livraisons en 2020 puisque les plateformes ne les rendent pas disponibles. Selon certains livreurs, la situation n'aurait pas ou peu changé, mais il est tout de même probable que le nombre de livraisons ait augmenté et qu'il ait été compensé par l'augmentation du nombre de livreurs. La



revendication de régulation du nombre d'« embauches », dans une activité où offre et demande doivent s'équilibrer pour permettre une rémunération correcte, puisque celle-ci s'effectue à la tâche, semble cependant avoir été mise de côté par les livreurs contestataires.

Finalement, le changement majeur du côté de la livraison ne concerne pas tellement l'activité pour les livreurs, qui est restée fondamentalement la même, mais du côté des plateformes qui ont profité de l'épidémie pour diversifier et élargir leur activité. Si le premier confinement avait été l'occasion pour ces « profiteuses de crise » de toucher de nouveaux partenaires comme les supermarchés ou de se présenter comme « essentielles » pour alimenter les plus fragiles, c'est surtout le couvre-feu qui semble avoir été une opportunité en or pour les plateformes. Avec la fermeture des magasins à 20h puis 18h, alors que les obligations salariales continuent, les dernières mesures gouvernementales semblent avoir fonctionné comme une faveur faite aux plateformes qui ont à présent un quasi-monopole sur la livraison de produits de toutes sortes après 18h. N'ayant bien souvent pas les moyens financiers ou logistiques d'internaliser la livraison, nombre de commerces et restaurants sont forcés de se tourner vers ces plateformes afin de maintenir leur activité après le couvre-feu.

Résistances et mobilisations collectives

L'impact du Covid-19 sur les livreurs est à relativiser : les conditions de travail de ces derniers n'ont en fait pas fondamentalement changé. Mais les livreurs qui dénoncent depuis des années leurs conditions et leur statut de travail ont saisi l'opportunité de cette visibilité pour mettre leurs luttes à l'agenda politique et médiatique. Organisés au sein de différents collectifs (CLAP, CLAS 42, Bikers Nantais) ou syndicats (CGT livreurs), les livreurs ont pon-

tué le mois de décembre 2020 d'appels nationaux ou locaux à la grève. Les livreurs sans-papiers de Frichti avaient, eux, lancé une mobilisation sans précédent au premier déconfinement, menant à un accord partiel avec l'entreprise leur permettant d'obtenir une régularisation. A Saint-Étienne, les livreurs en grève ont obtenu une première victoire, obtenant de Frichti une rémunération horaire, sous conditions d'un minimum de livraisons par heure. Le rapport de force engagé par les livreurs contestataires depuis 2017, date des premières grèves, est croissant et s'est renforcé depuis le début de la crise.

On assiste à un ensemble de décisions législatives allant dans le sens des revendications des livreurs : reconnaissance par la Cour suprême britannique du statut de salarié des livreurs, qui précède la décision « Uber » du 4 mars 2020, la décision « Take Eat Easy » de la Cour de Cassation du 28 novembre 2018 et la condamnation de Deliveroo aux Prud'hommes le 4 février 2020 allant dans le même sens. Toutes ces décisions de justice soutiennent les mobilisations de livreurs et semblent prometteuses de changement dans le statut d'embauche des livreurs, permettant d'espérer une salarisation prochaine, comme c'est le cas chez Just Eat qui a annoncé récemment salarier 4 500 livreurs en CDI. Dans le même temps des dynamiques législatives contraires, largement en faveur des plateformes, se renforcent. La loi LOM (loi d'orientation des mobilités) votée en 2019 a mené à la création de la mission Frouin dont le rapport rendu le 1er décembre 2020 propose tout un montage législatif pour éviter le salariat des livreurs et maintenir les plateformes hors de leur rôle d'employeur. Une loi dite « Uber » était en examen par la Commission européenne le 24 février, alors que le même jour la Cour de justice italienne donnait 90 jours aux plateformes pour salarier leurs livreurs.

L'emballement législatif actuel témoigne de dynamiques contradictoires dans la reconnaissance de la subordination des travailleurs de plateforme, qui tend à recentrer les mouvements revendicatifs vers le recours au droit. Cependant, comme en témoigne l'énumération de ces nombreuses décisions de justice, la jurisprudence ne suffit pas et le combat de ces travailleurs continue. La crise elle-même a eu des effets ambivalents : en précarisant les livreurs, elle a renforcé leurs luttes. Au moment où les plateformes sont les reines de la nuit, le rapport de force, qui penche cette fois du côté des livreurs, donne une lueur d'espoir.

Chloé Lebas, doctorante en science politique

Pour aller plus loin :

Abdelnour, S., Bernard, S. (2018). *Vers un capitalisme de plateforme ? Mobiliser le travail, contourner les régulations*. Nouvelle Revue du travail, 13, 1-16.

Le Breton, C. (2020). *Confinement : les livreurs de repas à domicile toujours plus déshumanisés*. The Conversation.

Trémeau, C. (2017). *De jeunes salariés confrontés à l'(in)justice du travail : recours aux prud'hommes et effets socialisateurs de l'épreuve judiciaire*. Politix, 2(2), 157-181.

Une précarité étudiante décuplée par la crise sanitaire

«*On vrille.*» Les mots de Livia Casalunga sont crus mais la gravité de la situation l'est tout autant. «*La crise sanitaire met en lumière et décuple une précarité étudiante qui existait bien avant*», assène la secrétaire fédérale de Solidaires Étudiant-es. Suicides, dépressions, files d'attente devant les banques alimentaires : un an après le début de la pandémie, les conséquences sur les étudiant-es commencent à être mesurées et le débat public s'en empare enfin. Mais à quel prix cette conscientisation s'est-elle faite ?

La fragilité économique des étudiant-es s'est accentuée avec les confinements et les restrictions sanitaires. Un tiers des jeunes en études a éprouvé des difficultés financières pendant le premier confinement, contre 16,8 % hors crise sanitaire, révèlent les chiffres de l'Observatoire national de la vie étudiante (OVE)¹. La situation est encore plus difficile pour celles et ceux qui ont besoin d'exercer une activité rémunérée : iels représentent près de la moitié des étudiant-es et parmi ces dernier-ères, 58% ont dû arrêter, réduire ou changer leur activité. Avec une perte de revenus de 274 euros par mois en moyenne. Autant dire que l'aide exceptionnelle de 150 euros accordée aux boursiers par le gouvernement a paru insuffisante aux syndicats. «*Ça revient à 12,50 euros par mois, c'est trop peu*», tempête Mélanie Luce, présidente de l'UNEF. «*Toutes les situations difficiles avant la crise ont été aggravées et nous ne sommes pas encore sorti-es de l'impact du premier confinement.*»

En effet, l'été qui a suivi n'a pas permis à toutes les étudiant-es de trouver un boulot saisonnier. «*Puis celles et ceux qui en ont trouvé un à la rentrée l'ont perdu avec le deuxième confinement*», continue Mélanie Luce. Résultat : des jeunes qui se rendent en masse aux distributions alimentaires des associations. «*On a vu arriver des étudiant-es qui crevaient de faim*», se remémore encore choquée Catherine Fillon. Cette professeure d'université a lancé le Collectif solidarité étudiante à Lyon au printemps, qui a livré des colis alimentaires à plus de 1 400 jeunes lors du premier confinement. Désormais transformé en épicerie solidaire où tous les produits sont gratuits, le collectif fournit denrées alimentaires et produits d'hygiène à 350 jeunes par semaine. Selon l'OVE, un quart des étudiant-es en difficulté financière ont déclaré ne pas toujours manger à leur faim. Les plus durement touché-es sont les étudiant-es étranger-ères, pour qui les échanges avec leurs familles ont été parfois empêchés par les mesures de fermeture des frontières.

En réaction, le gouvernement a mis en place des repas à un euro pour les boursier-ères dans les restaurants universitaires en septembre. Le dispositif a été étendu à toutes en janvier 2021. Une initiative bienvenue, mais les moyens manquent tout de même. «*Avec ce changement, les portions ont été réduites et on a encore faim après le repas*», regrette Tiffany Allard, en master de littérature à la Sorbonne. Confinée dans sa chambre universitaire à Nanterre, la jeune femme de 21 ans n'a pas eu d'autres solutions pour se nourrir : les cuisines collectives de sa résidence ont été fermées à cause du risque sanitaire, jusqu'à récemment.

Des mesures qui demeurent parcellaires aux yeux des syndicats. «*Les décisions gouvernementales ont pavé d'une voie d'or la précarité étudiante que la Covid vient aggraver*», martèle Livia Casalunga, avant de rappeler quelques-unes des décisions prises lors de ce quinquennat : baisse de 5 euros des Aides personnalisées au logement (APL), gel des bourses, plan «*Bienvenue en France*» qui décuple les frais d'inscription pour les étudiant-es étranger-ères.

En 2016, ce sont 20,8 % des jeunes en études qui vivent sous le seuil de pauvreté, un chiffre qui a toutes les chances d'augmenter avec la crise sanitaire. Cette précarité a des conséquences bien concrètes en termes de santé : 30 % des étudiant-es ont renoncé à des soins ou à des examens médicaux pour des raisons financières en 2016. La pandémie a plongé un-e étudiant-e sur trois dans un état de détresse psychologique, selon l'OVE. Un rapport de l'Assemblée nationale publié en décembre 2020² indique qu'un jeune sur dix a pensé au suicide au cours de l'année.

«*J'ai vu tous mes amis flancher, puis moi aussi j'ai dû aller chercher de l'aide professionnelle à l'automne*», raconte Livia Casalunga. Les «*chèques psy*» proposés par le gouvernement lui semblent dérisoires : «*le nombre de psychologues est ridicule, les universités ne savent pas comment mettre en œuvre cette mesure*». Le dispositif, qui permet de consulter un-e professionnel-le gratuitement, a concerné 1 200 étudiant-es la première semaine de février, a fait savoir la ministre de l'Enseignement supérieur, Frédérique Vidal. «*Cette mesure est une victoire de la mobilisation étudiante*», note Mélanie Luce, «*mais cela ne répond qu'à la barrière financière de l'accès aux soins.*»

Le problème est en effet loin d'être résolu : en France, on compte un-e psychologue pour 30 000 étudiant-es, quand les recommandations internationales visent le ratio d'un pour 1 500. Après avoir vécu un épisode de souffrance psychique éprouvant, Tiffany Allard s'est tournée vers les structures de sa fac, mais aucun rendez-vous n'était possible avant quatre semaines. «*Je me suis dit que j'irai mieux avant d'avoir cette consultation.*»

Elle assure avoir sorti la tête de l'eau et gagné ce pari. Du moins temporairement. «*C'est les montagnes russes depuis mars*», reconnaît-elle. Mais comment gérer sa détresse lorsque l'on est seul-e devant son ordinateur toute la journée ? La moitié des étudiant-es ont déclaré avoir été confronté-es à des sentiments de solitude ou d'isolement

pendant le premier confinement mais aussi avoir moins travaillé que d'habitude et avoir des difficultés à organiser les temps d'études et de travail personnel (OVE). Le tout distanciel use les étudiant·es. «*On perd toute une partie de notre apprentissage en visioconférence*», explique Livia Casalonga, en master de sociologie à Paris 8.

Les professeur·es n'ont pas été formé·es pour enseigner à distance et certain·es continuent de demander une charge de travail très lourde à leurs élèves. «*En tant que syndicat, on essaye de négocier pour faire respecter les droits des étudiant·es et éviter le cas par cas*», explique la secrétaire fédérale de Solidaires Étudiant·es. Tout en reconnaissant être elle-même dans une spirale difficile : «*Le sentiment d'incapacité à fournir le travail demandé aboutit à une sensation d'échec, qui provoque du stress, qui lui-même accentue les difficultés*». Et avec au bout, un possible décrochage.

Comme d'autres, elle envisage de ne pas poursuivre ses études, ou de les reprendre plus tard. La commission d'enquête de l'Assemblée nationale a publié en décembre des chiffres qui confirment la tendance : un jeune sur six a arrêté ses études. «*Ce ne sont pas les étudiant·es les plus riches qui abandonnent*», précise immédiatement Livia Casalonga. «*L'éducation devient un privilège de classe.*»

Tiffany Allard a l'impression de faire partie d'une génération méprisée. «*Nous ne produisons pas directement de richesses, donc nous n'avons pas d'intérêt pour le gouvernement*», déplore-t-elle. De l'indifférence, voire de l'hypocrisie pour Mélanie Luce : «*Depuis son arrivée, ce gouvernement a fragilisé un système déjà défaillant.*» Même analyse du côté de Solidaires Étudiant·es. «*On ne peut pas analyser cette période ex-nihilo : l'université et l'hôpital sont démembrés depuis des années*», rappelle Livia Casalonga. Les services publics, affaiblis par des décennies de néolibéralisme, ne peuvent répondre à une crise d'une telle ampleur.

Les syndicats étudiants réclament des mesures d'urgence pour mettre un terme à cette exacerbation de la précarité due à la crise sanitaire. Augmentation et élargissement des bourses et des APL, construction massives de logements universitaires, aides financières pour l'achat des masques et des équipements numériques, la liste est longue. Au-delà, c'est un investissement massif en faveur des étudiant·es qui est nécessaire, avec pour horizon la rentrée 2022.

A. L.

1 Observatoire national de la vie étudiante, *La vie étudiante au temps de la pandémie de Covid-19 : incertitudes, transformations et fragilités*, septembre 2020

2 Rapport de la commission d'enquête de l'Assemblée nationale pour mesurer et prévenir les effets de la crise du Covid-19 sur les enfants et la jeunesse, décembre 2020

Exilé·es et oublié·es

Les mesures exceptionnelles de restriction des déplacements, et parfois du travail, prises depuis le début de la pandémie ont exacerbé les difficultés rencontrées par les personnes étrangères et ont mis un coup de projecteur sur les discriminations et inégalités engendrées par la politique migratoire. Le premier confinement a laissé, dans une quasi indifférence, plus de 500 000 étranger·es sur le territoire dans une très grande précarité. Il a fallu attendre le mois d'avril pour que soient lancés des appels à la régularisation des sans-papiers comme l'avait déjà fait le Portugal ou l'Italie.

Les sans-papiers, souvent les «*premier·es de corvée*» dans les métiers du nettoyage, de la sécurité, de la distribution ou du service à la personne, ont accumulé les risques. Les risques sanitaires d'abord, avec un accès aux soins plus difficile pour certain·es du fait des difficiles conditions d'accès à l'aide médicale d'état (AME). Iels doivent attendre trois mois pour faire une demande d'AME, parfois plus. Les risques sociaux ensuite, avec le risque de licenciements pour les un·es, ou de la rupture de droits sociaux comme le RSA pour les autres, notamment puisqu'iels ne peuvent pas obtenir de rendez-vous sur internet pour régulariser leur situation. En effet, la dématérialisation des procédures dans les préfectures s'est accélérée depuis le premier confinement et a rendu de plus en plus difficile le dépôt d'un dossier de régularisation. Enfin, il y a le risque d'enfermement dans les centres de rétention dans des conditions sanitaires indignes pour des durées indéterminées. Les retenu·es refusant les tests PCR pour ne pas être expulsé·es sont pris dans des cycles infernaux : 90 jours de rétention, 60 à 120 jours de détention pour refus de test PCR, 90 jours de rétention de nouveau.

Au bas de l'échelle de la précarité se trouvent les femmes migrantes, sans papiers, et donc invisibles. À l'absence de protection sociale et matérielle, se sont parfois ajoutées les violences domestiques qui ont augmenté avec la crise sanitaire. Celles et ceux qui sont en demande d'asile ont subi de plein fouet l'état d'urgence sanitaire. Pour moitié, iels n'ont accès à aucun logement, ni aide matérielle. Enfin, pour les relogé·es, à la suite d'évacuation de campements, cela s'est fait souvent au mépris des règles sanitaires. Comment se protéger quand on est sans-domicile, à la rue ou sous une tente et que l'on n'a pas accès à la protection maladie dans les trois premiers mois de son arrivée ?

Laurence Fabart – Espace de Travail Migrations

Premières de corvée

Le rôle des travailleuses invisibles de la distribution, de l'hygiène-nettoyage, de l'aide à domicile, du médico-social, est essentiel dans le contexte de crise sanitaire. Cependant, leur travail se heurte à un manque de reconnaissance et de valorisation salariale, et les immigrées éprouvent des difficultés à obtenir le renouvellement de leur titre de séjour.

Beaucoup ont travaillé en première ligne pendant les périodes de confinement, une partie ayant bénéficié des mesures de chômage partiel - notamment dans l'hôtellerie. Certaines ont rencontré des difficultés dans les rapports avec les employeurs, des menaces de licenciement malgré leur implication. Elles ont souvent cumulé des problèmes liés à la précarité de leurs contrats et aux risques sanitaires. Le versement de la « prime Covid » (1000 euros pour un temps plein) a été effectué de façon très inégale selon les entreprises.¹

Dans le nettoyage et la distribution, les temps partiels avec des horaires fragmentés s'accompagnent souvent d'une grande amplitude des journées, ce qui ne permet pas aux femmes de s'occuper de leurs enfants.

Dans les hôpitaux et les Ehpad, la crise sanitaire a révélé une grave pénurie de soignant-es et de lits. Les risques de tomber malade sont très élevés pour le personnel et les absences ne sont pas remplacées. Dans les Ehpad, les soignantes sont soumises à de telles cadences, qu'elles ne peuvent pas s'occuper des personnes âgées. La négociation du « Ségur de la santé » n'a pas permis d'obtenir la revalorisation salariale de 300 euros mensuels demandée – mais seulement 183 euros – et les fermetures de lits ont continué.

Compte tenu de la régression des services publics, l'activité des assistantes maternelles et des aides à domicile s'avère essentielle, afin de permettre aux autres femmes de pouvoir travailler. Les aides à domicile ont continué à assurer les soins aux personnes âgées ou malades qui devaient rester chez elles. Les nombreux déplacements dans les transports en commun, du fait des situations de multi-emploi, sont très peu indemnisés et entraînent des risques pour la santé.

Beaucoup de ces travailleuses du soin ont rencontré des difficultés à respecter les consignes de sécurité – pour elles-mêmes et pour les personnes assistées. Ces consignes ont été variables et imprécises ; elles ont entraîné des tâches supplémentaires de désinfection et des délais d'attente. Parfois, aucun équipement de type masques, gants, blouses, produits désinfectants, n'était fourni par l'employeur.

Des aides à domicile qui travaillent par le biais d'associations ont dû se mobiliser pour obtenir le versement de la « prime Covid », exiger une revalorisation de leurs contrats et de leurs salaires.

Dans les écoles, après la première période de confinement, la réouverture des établissements a eu lieu, avec de nombreux personnels non-titulaires. Dans une situation très floue, les problèmes se sont accumulés : crainte de contagion par le Covid, consignes de sécurité impossibles à respecter, charges de travail accrues.

Pour les précaires, on constate souvent l'absence de droits sociaux et de possibilités de prise de congés, en cas de maladie ou de maternité. Les jours non travaillés ne sont pris en charge par la Sécurité sociale que si la personne a travaillé plus de 3 mois (et au moins 150 heures). Prendre un jour de congé revient à prendre le risque d'une rupture du contrat – ce qui incite des personnes à venir travailler en étant malades.

Un nombre croissant de femmes enceintes ou atteintes de maladies graves, qui ne sont plus sous contrat, ne bénéficient d'aucun droit à des congés de maternité ou de maladie rémunérés et n'ont rien pour vivre.

La perte de sens au travail et l'inadéquation des contrats précaires sont flagrantes. Des conflits ont éclaté et les revendications suivantes ont été mises en avant :

- des mesures de protection face à la crise sanitaire : possibilités de distanciation physique, équipements et matériels adéquats ;
- des embauches massives et des revalorisations salariales conséquentes, notamment dans la santé et tout le secteur public ;
- une meilleure indemnisation du chômage partiel et un paiement de la prime de 1000 euros ;
- une transformation en CDI ou un renouvellement des contrats précaires ; une augmentation des volumes horaires des temps partiels ;
- un accès aux droits sociaux, à des congés maladie rémunérés et à une indemnisation du chômage, même pour les personnes en contrats précaires.

Il y a donc urgence à revaloriser toutes ces professions où les femmes sont sur-représentées. Et à abroger la réforme de l'assurance chômage, injuste dès sa présentation, et complètement hors de propos face à la crise qui nous frappe.

**Odile Merckling, socioéconomiste,
membre du CNDF et d'Agir ensemble contre le chômage**

¹ Voir le Bulletin de *Femmes égalité* n°90, novembre 2020.

Les associations caritatives en surchauffe : retours de terrain

Cauchemardesque !

Plongée, pas si fictionnelle, au cœur d'une macronie qui entend bien sacrifier les demandeurs et demandeuses d'emploi en sortie de crise.

Le président ne décolerait pas. La crise sanitaire ne lui avait rien épargné. Sa réforme de la Constitution, recalée. Sa réforme des retraites, ajournée. Sa réforme de l'assurance chômage, abattue en plein vol. Il convoqua sa ministre.

— « *Madame la ministre, veuillez remettre en route la réforme que j'ai promise concernant les droits et les devoirs des demandeur·ses d'emploi ; j'insiste, les droits et les devoirs.* »

— « *Monsieur le président, j'ai réuni les partenaires sociaux et je vous annonce que les représentants du patronat m'ont assuré de leur soutien si le malus pour les contrats courts n'est pas trop élevé. Je suis persuadée que les syndicats réformistes, fatigués par le virus, céderont eux aussi.* »

— « *Madame, faites vite, dans quelques mois, je devrai me lancer en campagne.* »

La ministre quitta l'Élysée munie d'une nouvelle feuille de route. « *On a trop tergiversé* », avait dit le président : avant, 4 mois de travail étaient nécessaires sur les 28 derniers mois pour ouvrir des droits à l'assurance chômage ; puis, 6 mois sur 24 ; mais collapsus de la réforme à cause du virus. Pareil pour le rechargement des droits : avant, il suffisait d'un mois, puis 6 mois, puis 4 mois. Une légère accalmie, se dit la ministre.

Mais il fallait en finir avec ces « Gaulois réfractaires » qui alternaient périodes travaillées et chômées pour obtenir une allocation calculée sur la base d'une journée travaillée. Dorénavant, le salaire journalier de référence (SJR) sera celui d'une période complète : le patron m'emploie au Smic un jour sur deux, je toucherai un demi-Smic. Enfin, temporisons : tant que la crise dure, les anciens seuils pour ouvrir les droits resteront en vigueur et la baisse de l'allocation des cadres sera reportée. D'autant que le Conseil d'État a invalidé le calcul du SJR qui rompait l'égalité de droits pour un même nombre d'heures de travail.

Mais la ministre voyait avec angoisse s'approcher la date du 1er juillet à laquelle la réforme doit être appliquée. Celle-ci économiserait 4 milliards d'euros en trois ans à l'Unedic, qui a une dette de 34 milliards. Un cauchemar social pour des cacahuètes donc. Oui mais la présidentielle approche, et les renoncements sont mal vus. Alors au travail, Madame la ministre.

Bertrand Larsabal

Hélène est une responsable bénévole de l'antenne du Secours populaire français (SPF) à Nanterre (Hauts-de-Seine). Anne-Marie est engagée auprès d'associations caritatives de Paris, notamment dans le 18ème arrondissement. Nous avons échangé sur leur expérience de terrain et l'évolution du profil des personnes précaires accueillies dans leurs permanences depuis le début de la pandémie en 2020.

Toutes deux ont dû faire face à une forte augmentation des demandes d'aide dès le premier confinement. Vite saturée, la permanence du SPF de Nanterre a dû fermer temporairement le temps de mettre en place une sélection sur dossier pour cibler les personnes les plus précaires. Nombre d'entre elles étaient orientées vers le SPF par les centres communaux d'action sociale, les centres d'accueil des demandeurs et demandeuses d'asile, ou par d'autres associations comme le Secours Catholique par exemple, tous déjà débordés.

Dès mars-avril 2020, de nombreuses personnes parfois déjà « sur le fil » avant la pandémie, ont basculé dans une forte précarité du fait de la perte de leur travail, souvent déjà fragile, dans la restauration ou l'hôtellerie (plonge, cuisine, veille de nuit, entretien) ou encore chez des particuliers (garde d'enfants ou de personnes malades, ménage). Pour beaucoup, ces personnes sont des femmes seules avec enfants. Exposé·es à des métiers souvent peu ou pas déclarés, notamment les travailleur·ses étranger·ères, même régularisé·es, iels sont peu à être indemnisé·es au titre du chômage partiel.

Une situation critique pour les migrant·es, qui pour beaucoup, demandent l'asile mais en sont souvent débouté·es et donc sans-papiers. Au-delà de l'aide alimentaire, le SPF oriente les personnes accueillies dans leurs démarches administratives, qui relèvent maintenant d'un parcours du combattant face à la numérisation de toutes les démarches ! Débordée depuis longtemps de part ses moyens insuffisants, la préfecture des Hauts-de-Seine a mis en place une procédure en ligne pour les demandes d'asile, et a interrompu son activité pendant le premier confinement. Les délais de réponse sont alors devenus très longs, et numérisés. Les personnes qui ont à renouveler leur titre de séjour doivent passer par une plateforme en ligne très souvent saturée, et le dépôt d'une demande initiale est impossible actuellement. Cette complexification des procédures a un impact direct sur les personnes concernées : elles perdent alors la possibilité d'être hébergé·es dans un centre d'accueil ou encore leurs droits à l'emploi et/ou aux aides de la Caisse d'allocations familiales. Une volonté politique délibérée ?

Beaucoup d'étudiant-es ont également rejoint les files d'attente des distributions alimentaires. Si beaucoup d'étudiant-es étranger-es étaient déjà à la limite de la précarité, les profils se sont multipliés par la perte des boulots d'appoint qui permettaient de financer ses études : soutien scolaire ou garde d'enfants chez les particuliers, serveur-ses ou caissier-es dans la restauration, ouvrier-es dans un cinéma ou un théâtre. Toutes ces activités ont été brutalement interrompues dès le confinement et peu ont redémarré depuis. L'enjeu principal pour tou-ttes ces jeunes : conserver son logement quand on ne peut trouver refuge dans une famille. Manger vient après...

Parmi les personnes également accueillies par Hélène et Anne-Marie, beaucoup sont nouvellement précaires, ne sachant vers qui se tourner, quelles démarches effectuer... Ce qui frappe, c'est de voir à quel point ces gens ont faim et l'état de fatigue extrême dans lequel elles et ils se trouvent. Mes interlocutrices le soulignent : même si la situation s'est stabilisée depuis mi-2020 grâce à l'aide publique, le pire est sans doute à venir. Hélène indique ainsi qu'actuellement, sa permanence accueille 40 à 50 personnes supplémentaires chaque semaine.

Thérèse Villame

Pour aller plus loin

L'enquête de l'Observatoire national de la vie étudiante, « La vie étudiante au temps de la pandémie de Covid-19 : incertitudes, transformations et fragilités », publiée en septembre 2020.

« Étudiants sous Covid, la vie sur pause », une émission de la série « Interception » à réécouter sur le site de *France Inter*, 10 janvier 2021.

Le dossier « Avec le Covid-19, la crise sociale », à retrouver sur le site de *Mediapart*.

Les nombreux articles du journaliste Gurvan Kristanadjaja, à propos des livreurs à vélo. Dont le dossier « Enquête sur la livraison en sous-location » (novembre 2020) sur le site de *Libération*.

Le rapport de la commission d'enquête de l'Assemblée nationale pour mesurer et prévenir les effets de la crise du Covid-19 sur les enfants et la jeunesse, décembre 2020.

Odile Merckling, « Réforme de l'assurance chômage 2019 : Les personnes les plus précaires, dont les femmes, sont ciblées », *Les Possibles*, n°23, printemps 2020.

La guerre sociale en France : Aux sources économiques de la démocratie autoritaire

Romarc Godin, *La Découverte*, 2019.

Où va l'argent des pauvres : Fantômes politiques, réalités sociologiques

Denis Colombi, *Payot*, 2020.

secrétariat de rédaction
Vincent Gay, A.L.,
Eric Le Gall, Franck Mithieux

coordination de ce dossier
Esther Jeffers,
Franck Mithieux,
Dominique Plihon,
Thérèse Villame

maquette
Stéphane Dupont
& Maxime Barbier
impression
sur papier recyclé
Stipa Montreuil